Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 25 mars 2025

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 25 mars 2025, à 20 heures sous la présidence de Jean-Claude DARLET, maire.

Présents : M. Jean-Claude DARLET, Mme Céline LANTHEAUME, M. Bertrand REY, M. Fabrice PRUNELLE, M. Laurent RICHARD, Mme Ana ANES GOMES FERNANDES, Mme Valérie BELLIER, Mme Isabelle FREIXAS, M. Cédrick GARDON, Mme Annie GUEFFIER, M. Etienne PETITJEAN, M. Jean-Pierre ROSE.
Absent : M. Jérôme BATAILLER, M. Frédéric JACQUET, Mme Emilie THOBIE.
M. Jérôme BATAILLER Pouvoir à Céline LANTHEAUME, M. Frédéric JACQUET pouvoir à Bertrand REY et Mme Emilie THOBIE pouvoir à Valérie BELLIER
Secrétaire : Mme Céline LANTHEAUME.

CR du 18 02 2025 validé à l'unanimité

L'ordre du jour était le suivant :

- Délibération : reprise de concession
- Délibération : transfert compétence « crématorium » à la SMVIC
- Délibération : hébergement camping bénévoles chantier château
- Délibération : Avis PLUI
- Délibération : Vote CFU (CA + CG)
- Délibération : Vote du budget 2025
- Questions diverses

Le Maire rajoute à l'ordre du jour la délibération du vote des taux d'imposition

1) Délibération : reprise de concession

Fabrice PRUNELLE et Jean-Pierre ROSE ont refait un tour du cimetière afin de faire le point sur la procédure des reprises de concessions.
7 concessions ont été répertoriés afin de finaliser la procédure de reprise. Ces concessions sont celles qui nécessitent le moins de travaux : A 4 , B 12, B 14, B 17, C 1 et C 5.

Un devis a été demandé à l'entreprise des pompes funèbres BRUN. Il en ressort les montants suivants :

- 1000 € pour une reprise d'une concession avec une stèle
- 700€ pour la reprise d'une concession sans monument

Il est nécessaire d'avancer sur l'aménagement d'un columbarium avec un terrassement. L'idée serait de mettre un monument avec 8 cases et de prévoir 8 cave-urnes (emplacement au sol).

Il est possible d'envisager ces travaux sur deux ans afin de répartir les dépenses.

Vote à l'unanimité des reprises de concession des 7 concessions retenues

2) Transfert compétence crématorium à la SMVIC

Lors du dernier conseil communautaire du 06/02/2025, la SMVIC a pris la compétence « création et gestion d'un crématorium. La crémation connaissant une forte progression en France, les intercommunalités jouent un rôle clé dans l'adaptation des infrastructures et services funéraires.
Ainsi la montée en puissance de la crémation impose aux communes une refonte de la gestion funéraire, conciliant enjeux économiques, environnementaux et sociaux.
Dans ce cadre la loi autorise les communes à transférer cette compétence à l'intercommunalité, permettant ainsi de répondre à l'échelle d'un périmètre élargi, aux besoins existants sur le territoire, dans le cadre d'une gestion mutualisée.

Concernant le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, il n'existe à ce jour pas de solution pour la population en dehors des sites existants sur les secteurs de Marcilloles, Gières, Beaurepaire, Romans sur Isère. L'absence de crématorium à proximité impose donc des délais et des déplacements géographiques importants et préjudiciables à l'accompagnement des défunts ayant fait le choix de la crémation et de leurs proches, dans des conditions dignes.
C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'engager, à l'échelle de l'intercommunalité, les démarches en vue de l'implantation future d'un crématorium intercommunal.

Considérant qu'une démarche de création d'un crématorium nécessite une réflexion et un portage à l'échelle du territoire et qu'en ce sens, Saint-Marcellin Vercors Isère communauté constitue l'échelon adéquat ; l'ensemble des membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer.

Vote à l'unanimité

3) Délibération : hébergement au camping

Un chantier de rénovation s'est tenu l'année dernière au château de l'Arthaudière encadré par l'Université Rurale Montagnarde. De nouveaux chantiers vont être lancés en 2025, les bénévoles participant à ces chantiers doivent être hébergés sur la commune. Il est nécessaire de trouver des solutions d 'hébergements pour ceux-ci sur la commune. L'hébergement chez l'habitant est privilégié mais le nombre de bénévoles peut parfois poser des problèmes pour trouver assez de logement.
Le Maire indique qu'il est donc nécessaire d'envisager la possibilité de solliciter les hébergements touristiques situés sur la commune en cas de besoin. Des facturations seront établies par les gestionnaires des logements en fonction du nombre de personnes hébergée et de la durée du séjour.

Vote à l'unanimité

4) Avis PLUI

Le dossier PLUI a été transmis aux différents partenaires
Le Maire indique que la commune a un délai de 3 mois ainsi que les partenaires pour émettre un avis à la SMVIC.

2 remarques sont à faire :

- En zone UF, il n'est actuellement pas possible de construire de bâtiment s'il n'y a pas de retrait de 5 ou 6 mètres alors que l'on doit limiter la consommation foncière ;
- En zone A, il y a une obligation d'avoir un retrait de 6 mètres de limite quand il y a construction, dans le PLU actuel le retrait est de 3 mètres ;

Les éléments nouveaux seront fournis aux commissaires enquêteurs : début des enquêtes publiques à partir de juin 2025 (chaque commune, il y aura location d'ordinateur pour consultation du PLUI) durée 6 semaines, à partir du 02 06 2025.

Vote à l'unanimité

5) CFU

Chaque année la commune vote le Compte administratif ainsi que le Compte de Gestion, il s'agit d'un document budgétaire édité par la commune et un autre édité par le comptable public, les deux doivent être en concordance. Depuis 2024, la commune est passée au CFU (Compte Financier Unique) qui regroupe les deux documents en un seul.
Ce document arrête les comptes de l'année précédente et doit être voté avant de pouvoir voté le budget de la nouvelle année.

Vote à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

6) Affectation de résultat

Le CFU fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement de 339 658.14 €
- Un déficit d'investissement de 0.00 €

Vote à l'unanimité des membres présents.

7) Budget 2025

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont obligation de travailler un budget équilibré entre les dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement, idem pour le volet investissement les recettes doivent être égales aux dépenses.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	827 035,00 €	827 035,00 €
Section d'investissement	389 344,02 €	389 344,02 €
TOTAL	1 216 379,02 €	1 216 379,02 €

Voté à l'unanimité des membres présents.

8) Questions diverses

Les prochains chantiers jeunes de l'AFR de Chatte auront lieu la 1ère semaine des vacances scolaires (fleurissement centre village, peinture barrière …).

La SMVIC a lancé le recensement des friches agricoles, la réunion de rendu se tiendra à Saint-Vérand.

Un point un fait concernant l'éventualité d'un aménagement de l'aire de jeux : au vue de la surface du lieu il y aurait assez de place pour mettre un city stade, un terrain de pétanque (la longue), un espace de jeu pour les plus petits.
Il va être nécessaire d'écrire un courrier à M. TIERRIE pour des problèmes de divagation de ses chiens et des déjections.

Le contrat d'assurance de la commune arrive à échéance en fin d'année, il va être nécessaire de revoir les contrats et peut être démarcher une autre société d'assurance afin de voir les propositions qui peuvent être faites.

Concernant les prochains travaux de voiries, il va être nécessaire de déposer le dossier de subvention auprès du département. Pour rappel dans les points importants à privilégier sont « les Vallins » et « les Arnaudières ».

Le Maire rappelle que chaque année, la commune doit voter les taux d'imposition. Le Maire propose de ne pas faire évoluer les taux en 2025 et de maintenir ceux de l'année 2024.
Vote à l'unanimité.

Travaux réseaux électriques avec TE 38 : deux tranches de prévues avec prises en charge de 50% des travaux comme la commune a une convention d'entretien du réseau avec TE38.
Montant de la tranche 1 : 31 654€ de coût d'investissement, reste à charge à la commune de 13 189€
Vote à l'unanimité.

Le repas des aînés aura lieu le 29/11/2025.

Prochain CM :

- **03/06/2025 à 20h00**
- **02/09/2025 à 19h00 suivi d'un repas avec l'ensemble des membres du conseil, de leurs conjoint(e)s et les agents communaux et leur famille**
- **04/11/2025 à 20h00**
- **09/12/2025 à 19h00.**

La séance est levée à 22h55.